

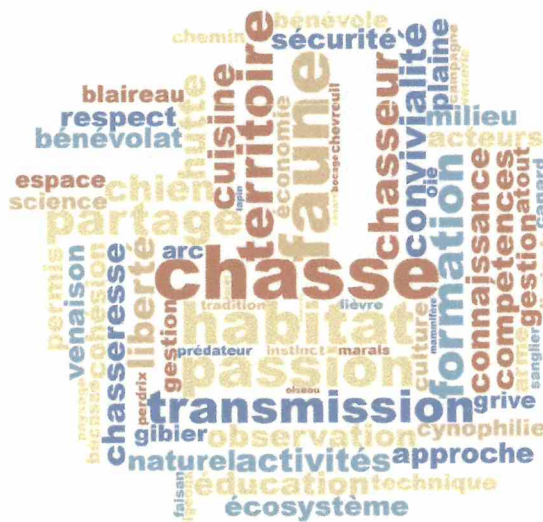
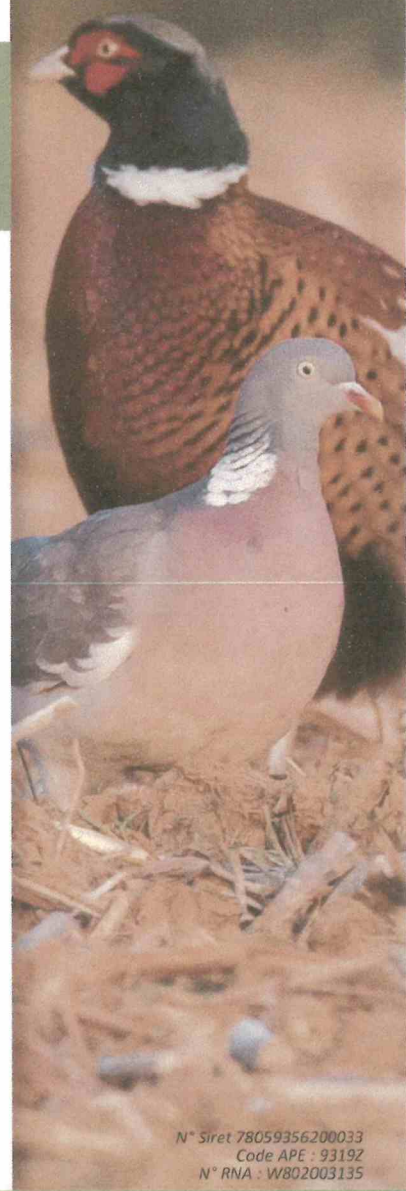


COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2022

9 SAMEDI
AVRIL 2022



N° Siret 78059356200033
Code APE : 9319Z
N° RNA : W802003135

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA SOMME
Association Agréée pour la Protection de l'Environnement
au titre de l'article R 141-21 CE
Agréée Education Nationale en date du 8 novembre 2016

MAISON DE LA NATURE
1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
Tél. : 03.22.82.90.90 - Fax : 03.22.80.02.36
E-mail : fdc siege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

**COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
STATUTAIRE DU SAMEDI 09 AVRIL 2022**

L'assemblée générale statutaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme s'est tenue le samedi 09 avril 2022 à 9 heures - Auditorium Jules Verne de Mégacité à Amiens.

Les adhérents participaient à cette réunion, ainsi que les administrateurs et tout le personnel. Le pointage des adhérents et la distribution des billets de tombola ont été effectués de 8 h 00 à 9 h 30.

DEROULEMENT DE LA MATINEE DE TRAVAIL

Pointage des adhérents et distribution des tickets de tombola de 8 h 00 à 9 h 30			
Avec les sonneurs du Val de Selle de 8 h 30 à 9 h 00			
09 h 00	15 mn	Ouverture de l'assemblée générale Validation rapport AG 2021	PRESIDENT
09 h 15	10 mn	Rapports financiers (comptabilité unique analytique) - Compte exploitation & bilan 2020/2021	A. PION
09 h 25	05 mn	Rapport du commissaire aux comptes	A. SCHEFFBUCH
09 h 30	05 mn	Vote des rapports	PRESIDENT
09 h 35	05 mn	Budget prévisionnel 2022/2023	A. PION
09 h 40	20 mn	Election des 16 administrateurs : • <i>Présentation des candidats</i> • <i>Présentation du bulletin de vote</i> • <i>Explications modalités de vote</i>	PRESIDENT
10 h 00	30 mn	Vote (30 mn) <i>Les travaux de l'assemblée sont suspendus pendant le vote</i> <i>Pendant le vote : films divers + SONNEURS</i>	DIRECTEUR
10 h 30	30 mn	Reprise des travaux : Rapports d'activités sous forme d'un film de 30 mn	PRESIDENT
		1- Rapport fédéral d'activités 2021	
		2- Commission « petits gibiers / prédateurs »	
		3- Commission « grand gibier »	
		4- Commission « migrateurs terrestres et oiseaux d'eau »	
		5- Commission « permis de chasser et formation »	
		6- Les agents de développement	
		7- Commission « territoires, aménagements, prospections »	
8- Commission « communication »			
11 h 00	20 mn	RAPPORT MORAL du Président	PRESIDENT
11 h 20	10 mn	Vote des recettes : vignette fédérale, bracelet, taxe hectare ...	PRESIDENT
11 h 30	10 mn	Propositions dates d'ouverture et fermeture	J. PILNIAK
11 h 40	05 mn	Votes divers et questions de la salle (questions écrites)	PRESIDENT
11 h 45	05 mn	Résultats des dépouillements	PRESIDENT
11 h 50	30 mn	Remise des diplômes et médailles (avec les sonneurs) Tirage tombola (thème : valorisation de la venaison)	PRESIDENT
12 h 10	50 mn	ALLOCUTIONS OFFICIELLES	PRESIDENT
13 h 00		CLOTURE DE L'ASSEMBLEE et annonce déjeuner	

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 11 des statuts des fédérations de chasseurs, le président déclare ouverte l'assemblée générale statutaire du **samedi 09 avril 2022**.

Conformément aux statuts qui régissent l'association, l'annonce légale est parue dans la presse locale le 08 mars 2022.

Les invitations ont été adressées :

- **aux adhérents chasseurs individuels par annonces régulières :**
 - dans la revue fédérale « Picardie Chasse et Pêche » n° 180 de décembre 2021
 - dans la presse locale :
 - le Courrier Picard (08 mars 2022) avec l'ordre du jour
 - le Courrier Picard (05 avril 2022) avec l'ordre du jour et la liste des candidats
- **aux adhérents territoriaux par courrier individuel :**
 - ✉ le 20 septembre 2021 pour l'envoi des feuilles de droits de vote ;
 - ✉ le 31 mars pour l'accusé de réception avec l'ordre du jour et la liste des candidats.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président accueille :

- **Laurent SOMON**, sénateur de la Somme
- **Emmanuel MAQUET**, Député, Conseiller régional, représentant Xavier BERTRAND, président de la Région des Hauts-de-France
- **Jean-Claude LECLABART**, député de la Somme
- **Pascal DEMARTHE**, Conseil régional et maire d'Abbeville
- **Franck BEAUVARLET**, Vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique du Conseil départemental de la Somme, représentant Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme
- **Jean-Louis SOUFFLET**, Conseiller régional des Hauts-de-France
- **Alain DESFOSSÉS** président Communauté de communes Somme Sud-Ouest
- **Bernard POINTIN**, président de l'association départementale des lieutenants de loupeterie de la Somme
- **Fanny CUIILLERDIER**, cheffe d'escadron, chargée de projet, représentant le Colonel Martin François-Xavier, commandant adjoint la Région - gendarmerie des Hauts-de-France
- **Denis BULLY**, président de la FDSEA 80
- **Guillaume CLOP**, administrateur des Jeunes Agriculteurs de la Somme
- **Frédéric FRANCOIS**, Chef de service adjoint de l'OFB, direction régionale des Hauts-de-France, Service départemental de la Somme
- **Michel BLANCHARD**, président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- **Steve BOURBIER**, agent de renseignement intérieur, , direction départementale de la Sécurité Publique
- **Arnaud PARIS**, service départemental du renseignement territorial
- **Anne TRANNOY**, directrice de la Fédération Régionale des Hauts-de-France
- **Anne SCHEFFBUCH**, commissaire aux comptes
- **Clément SOULET**, chargé professionnels CRCA
- **Nicolas DUFETELLE**, directeur agence CRCA
- **Cédric LUBRUMAN**, de la garde à cheval républicaine de St Valéry sur Somme
- **Nicolas BRUVIER**, président de l'association Baie de Somme
- **Vincent FERMONT**, de l'action agricole picarde
- **Marc ZEITOUN**, directeur de Mégacité
- **Alice PION**, représentant l'association « Chasseresses de France »

- **Patricia WALLET**, notre ancienne directrice, toujours présente aux assemblées générales
- **Patricia BELLET**, notre ancienne comptable
- Les lieutenants de l'ouvrier,
- Nos présidents de GIC,
- Nos présidents d'associations,
- Nos estimateurs de dégâts de Grand Gibier,
- Les représentants de la presse,
- Et toutes les personnes que j'aurais pu oublier.

Le président salue également son ami Alain Durand :

« Je salue également mon ami Alain Durand, Président de la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, premier vice-président de la Fédération Nationale des Chasseurs, à qui je souhaite adresser un accueil particulier. Peux-tu me rejoindre une minute Mon Cher Alain. Il paraît que ton grand âge t'a incité à ne plus briguer de mandat mais je te trouve très alerte pour grimper ces quelques marches... »

Mes amis, Alain Durand a joué un rôle crucial dans la chasse française depuis une vingtaine d'années. D'abord, au sein de sa Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, puis en devenant le bras droit de Willy Schraen, qu'il a aidé à mettre en œuvre toutes ses réformes, avec une grande efficacité. Après toutes ces années toujours sur le front, tu continueras de défendre la chasse au sein du Conseil Economique et Social Environnemental National. Merci Alain pour tout ce que tu as fait pour nous et que tu feras encore pour nous représenter parmi les associations souvent hostiles, mais auprès desquelles il est important de faire valoir notre vision de la nature ! Vous pouvez l'ovationner !!!! »

Le président présente les excuses de :

Florian STRASER, directeur de cabinet de Mme la Préfète, retenu pour les nombreuses contraintes d'agenda

Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme, sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens

Valérie SAINTOYANT, sous-préfète de Péronne et de Montdidier, absente du département

Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, sous-préfet d'Abbeville

Cécile DELPIROU, députée de la Somme

Eve BAUDHUIN, vice-procureur de la République

Franck DEMAZURE, Président de la Fédération des chasseurs de l'Aisne

Patrick MASSENET, Président de la Fédération des chasseurs de la Meurthe et Moselle

Benoît HERBET, assureur AXA

Francis CATHELAIN, chef de service départemental, direction régionale des Hauts-de-France

Martine PION, présidente de l'association « Chasseresses en France »

Guy LACHEREZ, ancien président de la Fédération de Pêche

Amandine HERTAULT, avocate

Jérôme CREPIN, avocat

Bernard FLORIN et Bernard TAQUET, absents pour raison de santé.

Le président remercie les sonneurs du Val de Selle pour leur présence.

Le président a une pensée pour tous les disparus depuis la précédente assemblée générale. Avec une pensée toute particulière pour le Colonel Philippe LAVOINE et pour Jean-Pierre PERNAUT, local de l'étape, qui a mis en lumière le monde rural pendant toute sa carrière de journaliste.

Le président demande une minute de silence.

Il remercie l'assemblée.

MODALITES DE VOTE

A l'exception du renouvellement des membres du Conseil d'administration et conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de la Somme, les décisions seront prises à main levée.

RESOLUTION 1

Validation COMPTE RENDU AG 2021

Le président demande aux membres de l'assemblée de valider le compte rendu de l'assemblée générale 2021. Il rappelle qu'elle s'est déroulée en deux volets : une partie relative au vote en ligne concernant l'aspect statutaire et une assemblée générale virtuelle pour le rapport du président et les rapports d'activité filmés.

Vote de la résolution 1 - « Validation compte-rendu AG 2021 »

L'assemblée générale valide le compte-rendu de l'assemblée générale 2021

RAPPORTS FINANCIERS

LECTURE DES RAPPORTS

Madame, Monsieur, « La présentation des rapports financiers est toujours un exercice fastidieux. Vous trouverez dans le livret qui vous a été remis lors du pointage, les rapports financiers condensés et vous pourrez d'ores et déjà constater que notre gestion est saine. Comme nous n'avons rien à vous cacher, ces rapports financiers sont consultables dans leurs intégralités en vous rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur votre espace adhérent. »

Le président donne la parole à Alex PION, trésorier, pour la présentation du rapport du Conseil d'administration. L'assemblée peut suivre cet exposé en regardant le Powerpoint préparé par Julien Viozelange

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Par Alex PION

RAPPORT FINANCIER - Comptabilité unique

Compte de résultat (du 01/07/2020 au 30/06/2021)

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 516 687 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 363 552 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	153 135 €
RESULTAT FINANCIER	3 516 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	156 651 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	65 913 €
TOTAL DES PRODUITS	4 654 680 €
TOTAL DES CHARGES	4 436 099 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	218 581 €

RAPPORT FINANCIER - Comptabilité unique

Bilan au 30 juin 2021 (du 01/07/2020 au 30/06/2021)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	7 255 €	Capitaux propres et réserves	5 042 781 €
Immobilisations corporelles	4 776 320 €	Résultat de l'exercice	218 581 €
Immobilisations financières	139 953 €	Provisions pour risques & charges	236 179 €
Valeurs réalisables et disponibles	4 088 047 €	Emprunts	1 747 784 €
TOTAL	9 011 575 €	Dettes à court terme	1 766 250 €
		TOTAL	9 011 575 €

Les rapports sont consultables dans leurs intégralités sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

Le président remercie le trésorier pour la lecture des rapports

Il remercie les membres de l'assemblée pour leur attention et souhaite la bienvenue à la **commissaire aux comptes titulaire, Mme Anne SCHEFFBUCH** du cabinet Jacques LORRIAUX AUDIT (1 rue Adéodat Lefevre à Amiens).

Il rappelle, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, qu'un nouveau commissaire aux comptes a été nommé lors de l'assemblée générale 2021 pour une durée de six exercices, soit de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2021 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Le président donne la parole à Mme SCHEFFBUCH.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Par Anne SCHEFFBUCH, commissaire aux comptes, cabinet Jacques Lorriaux Audit

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 5.1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 constituant un changement de méthode comptable.

Le président remercie la commissaire aux comptes pour son rapport.

Il rappelle que le rapport sur les comptes annuels est consultable dans son intégralité en se rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

RESOLUTION 2

Vote des RAPPORTS FINANCIERS

Le Conseil d'administration fédéral propose, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, d'approuver tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Vote de la résolution 2 - « VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS - exercice 2020-2021 »
L'assemblée générale approuve les rapports financiers - exercice 2020-2021

RESOLUTION 3

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration fédéral propose de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020-2021

Vote de la résolution 3 - « QUITUS AUX ADMINISTRATEURS - Exercice 2020-2021 »
L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020-2021

RESOLUTION 4

AFFECTATION DES RESULTATS

A la lecture des comptes arrêtés au 30 juin 2021, le Conseil d'administration fédéral propose :

- La Fédération a généré **un résultat excédentaire de 218 581 € au 30 juin 2021.**

Quelques facteurs, ponctuels et/ou exceptionnels peuvent expliquer cet excédent.

- La réforme de la chasse abonde les recettes de l'exercice 2020/2021, compte tenu d'un nombre de permis nationaux validés et qui ne baisse pas dans la Somme.
- La Fédération bénéficie depuis la réforme de 2019 de recettes complémentaires du fait de la mise en place de l'écocontribution au 01/01/2020. **Ce financement est impérativement fléché vers la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité.**
- Les confinements 2020 et 2021 ont entraîné **une diminution de certains frais généraux** (déplacements, missions et réceptions).
- **Les indemnités de dégâts :**
au 30/06/2021 : moins 57 000 Euros par rapport au 30/06/2020.
- La stabilité des charges du personnel.

A la lecture des comptes arrêtés au 30 juin 2021, le conseil d'administration fédéral propose d'affecter la totalité de l'excédent, soit 218 581 € en report à nouveau.

Vote de la résolution 4 - « AFFECTATION DES RESULTATS - Exercice 2020-2021 »
L'assemblée générale valide cette affectation de résultats.

RESOLUTION 5

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

Le président donne à nouveau la parole au trésorier Alex PION pour une présentation du budget général prévisionnel 2022/2023.

Il annonce également aux membres de l'assemblée qu'ils trouveront, dans le livret qui a été remis lors du pointage, un condensé du budget prévisionnel 2022/2023.

Le budget prévisionnel est consultable dans son intégralité en se rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent.

BUDGET GENERAL PREVISIONNEL 2022/2023

RECETTES PREVISIONNELLES		DEPENSES PREVISIONNELLES	
AMELIORATION DE LA CHASSE	488 400 €	AMELIORATION DE LA CHASSE	1 484 465 €
COMMISSIONS	284 200 €	COMMISSIONS	536 370 €
Communication	6 800,00	Communication	29 300,00
Agricole	107 000,00	Agricole	100 000,00
Animations	55 000,00	Animations	3 000,00
Permis de chasser	18 400,00	Permis de chasser	27 570,00
Petit Gibier/Prédateurs	97 000,00	Petit Gibier/Prédateurs	301 500,00
Migrateurs	-	Migrateurs	75 000,00
SIÈGE	411 000 €	SIÈGE	1 434 235 €
DEGATS	878 790 €	DEGATS	944 620 €
RECETTES STATUTAIRES	2 337 300 €		
TOTAL	4 399 690 €	TOTAL	4 399 690 €
		RESULTAT	0 €

Le Conseil d'administration fédéral propose d'approuver le budget général prévisionnel 2022/2023.

Vote de la résolution 5 - « BUDGET GENERAL PREVISIONNEL – Exercice 2022-2023 »
L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel – exercice 2022-2023

RESOLUTION 6

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES

Pour conclure cette partie financière et selon l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, le président demande à l'assemblée générale de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire au Conseil d'administration pour procéder à toutes les opérations d'acquisition, d'échange et de vente d'immeubles et de terrains, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou de la gestion et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

Vote de la résolution 6 - « AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES » - L'assemblée générale valide la résolution 6

RENOUVELLEMENT DES 16 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I- PRESENTATION des candidats de la liste « YVES BUTEL » par le Président

Le président rappelle aux membres de l'assemblée que la Fédération des chasseurs de la Somme est administrée par un conseil d'administration composé de 16 membres.

Cette composition est la suivante :

- Secteur d'ABBEVILLE : 6 postes
- Secteur d'AMIENS : 6 postes
- Secteur de MONTDIDIER : 2 postes
- Secteur de PERONNE : 2 postes

Les 16 membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste, par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit.

Une seule liste se présente aux suffrages de l'assemblée : la liste « Yves BUTEL » présentée par le président :

Dans le secteur d'ABBEVILLE :

1. Yves BUTEL,
2. Bernard MAILLY,
3. Alex PION,
4. Ludovic PLATEL,
5. Hubert SERE,

Sont sortants et se représentent aux suffrages de l'assemblée.

Jacques CAUDRON, est sortant, mais ne se représente pas aux suffrages de l'assemblée générale. Le président le félicite pour son investissement.

6. Xavier LENGLET – nouveau candidat se présente pour la première fois aux suffrages de l’assemblée générale dans le secteur d’ABBEVILLE. Retenu par d’autres obligations, il ne peut pas être présent. Les membres de l’assemblée découvrent sa présentation filmée.

Dans le secteur d’AMIENS :

1. Maxime GOMBART,
2. Jean PILNIAK,
3. Nicolas PORTOIS,
4. Serge POURCHEZ,

Sont sortants et se représentent aux suffrages de l’assemblée.

- o Daniel SERGEANT et Bernard TAQUET sont également sortants, mais ne se représentent pas non plus aux suffrages de l’assemblée générale. Le président les félicite pour leur investissement.
5. Jean-Gabriel GEORGES – nouveau candidat se présente pour la première fois aux suffrages de l’assemblée générale dans le secteur d’AMIENS. Il se présente en quelques mots.
 6. Hervé LEMAIRE – nouveau candidat se présente pour la première fois aux suffrages de l’assemblée générale dans le secteur d’AMIENS. Il se présente en quelques mots.

Dans le secteur de MONTDIDIER :

- 1- Christophe VANDEPUTTE,

Est sortant et se représente aux suffrages de l’assemblée.

Pascal DEMEY, est également, mais ne se représente pas non plus aux suffrages de l’assemblée générale. Le président le félicite pour son investissement.

Aussi, **une candidate** se présente aux suffrages de l’assemblée pour la première fois dans le secteur de MONTDIDIER, il s’agit d’**Aline DIRUY**. Elle se présente en quelques lignes.

Dans le secteur de PERONNE :

- 1- Daniel FROMONT,

est sortant et se représente aux suffrages de l’assemblée.

- 2- Franck BEAUVARLET, coopté en conseil d’administration du 22 juillet 2021 en remplacement de Jean-Jacques OBJOIS, démissionnaire, est sortant et se présente à vos suffrages. Il se présente en quelques mots.

Le président laisse la parole au directeur de la Fédération des chasseurs. Emmanuel LAVOISIER présente le bulletin de vote et les modalités de vote.

II- PRESENTATION DU BULLETIN DE VOTE PAR LE DIRECTEUR


Emmanuel LAVOISIER remercie le président.

Il s’adresse aux membres de l’assemblée pour leur donner les instructions concernant l’organisation et les modalités pour le scrutin.

Il rappelle à l’assemblée qu’il s’agit d’un scrutin de liste.

Les 16 candidats présentés par le Président forment une liste : la liste « YVES BUTEL », qui se présente aux suffrages de l’assemblée.

Emmanuel LAVOISIER présente le bulletin de vote :

		BULLETIN DE VOTE ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 09 AVRIL 2022		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 40px; margin: 0 auto;"> 1 VOIX </div>
		LISTE « YVES BUTEL »		
SECTEUR ABBEVILLE 6 POSTES A POURVOIR	SECTEUR AMIENS 6 POSTES A POURVOIR	SECTEUR MONTDIDIER 2 POSTES A POURVOIR	SECTEUR PERONNE 2 POSTES A POURVOIR	
BUTEL Yves <small>Administrateur sortant</small>	GEORGES Jean-Gabriel <small>Nouveau candidat</small>	DIRUY Aline <small>Nouvelle candidate</small>	BEAUVARLET Franck <small>Administrateur coopté sortant</small>	
LENGLET Xavier <small>Nouveau candidat</small>	GOMBART Maxime <small>Administrateur sortant</small>	VANDEPUTTE Christophe <small>Administrateur sortant</small>	FROMONT Daniel <small>Administrateur sortant</small>	
MAILLY Bernard <small>Administrateur sortant</small>	LEMAIRE Hervé <small>Nouveau candidat</small>			
PION Alex <small>Administrateur sortant</small>	PILNIAK Jean <small>Administrateur sortant</small>			
PLATEL Ludovic <small>Administrateur sortant</small>	PORTOIS Nicolas <small>Administrateur sortant</small>			
SERE Hubert <small>Administrateur sortant</small>	POURCHEZ Serge <small>Administrateur sortant</small>			

Ce ou ces bulletin(s) ont été remis aux adhérents dans une pochette lors du pointage.

Le président insiste sur le point suivant : pour faciliter la lecture du bulletin de vote lors du dépouillement et éviter ainsi tout litige :

1. **Ne pas mettre de signe distinctif sur le bulletin celui-ci sera nul**
2. **Ne pas rajouter de nom sinon le bulletin sera nul**
3. **Ne pas barrer de nom sinon le bulletin sera nul**

III-PRESENTATION DES MODALITES DE VOTE PAR LE DIRECTEUR

Concernant les modalités de vote :

Avant le début des opérations de vote, le directeur sollicite la participation de 6 assesseurs présents dans la salle. Six adhérents se portent volontaires, à savoir :

Guichet 1 :	M. LAMOUR Rémy	et	M. TAVERNIER Nicolas
Guichet 2 :	M. DEPOORTER André	et	M. NOBLECOURT Jean-Michel
Guichet 3 :	M. CRESSERT Arnaud	et	M. ROUX Alain

Ces assesseurs auront pour mission d'accompagner les personnels et l'huissier pendant le dépouillement. Leur rôle est de contrôler l'inscription apportée sur la feuille de dépouillement.

Catherine BAILLIN, directrice adjointe, accompagne les assesseurs aux guichets respectifs.

Pour des raisons d'organisation, les adhérents qui votent sont orientés vers les bureaux de vote avec un déplacement par portion de salle. Les adhérents sont guidés par les agents de développement.

Les adhérents sont priés de voter au **GUICHET** indiqué sur la feuille d'émargement remise le matin avec la pochette. Cela correspond au guichet de pointage auquel ils se sont présentés le matin.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent dès maintenant :

- 1- *Insérer le ou les bulletin(s) de vote dans l'enveloppe remise le matin*
- 2- *La feuille d'émargement **signée** sera remise à la secrétaire dès lors que l'enveloppe contenant le ou les bulletins aura été insérée dans l'urne. Pour bien comprendre : si 10 feuilles d'émargement pour un guichet, il y aura 10 enveloppes correspondantes.*

Maître Romain FOUILLEN, huissier de Justice est présent pour le bon déroulement des opérations de vote

EN CAS DE LITIGE SUR UN BULLETIN DE VOTE, SEUL L'HUISSIER EST HABILITE A TRANCHER

En l'absence de questions, le président remercie Emmanuel Lavoisier.

Il suspend désormais la séance pendant les opérations de vote et informe les membres de l'assemblée que les travaux reprendront le plus rapidement possible.

Etant lui-même rééligible, il quitte la tribune pendant la durée des votes et laisse sa place à Emmanuel LAVOISIER, directeur.

Emmanuel LAVOISIER remercie le président.

Il annonce que la tombola, prévue initialement à ce moment, se déroulera après la remise des distinctions en présence de Me FOUILLEN.

Il rappelle également qu'une urne est à la disposition des adhérents dans le hall pour faire des dons en faveur de l'Ukraine- Les chèques sont à libeller à l'ordre de la « CROIX ROUGE ».

Emmanuel LAVOISIER laisse la place aux sonneurs.

Pendant le vote des adhérents, les films sur l'activité fédérale sur le terrain sont projetés à l'écran.

REPRISE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE

Rapport d'activités

Le Conseil d'administration propose aux adhérents de prendre connaissance des rapports d'activité de la Fédération en regardant le magnifique film réalisé par Jean-Luc COUVILLERS, le chargé de communication.

Le film peut être visualisé sur le site de la Fédération.

Les comptes rendus des commissions se trouvent, en intégralité, dans le livret remis à l'entrée.

Ces rapports seront également consultables sur le site INTERNET de la Fédération et sur l'espace adhérent.

1-	Rapport fédéral d'activités
2-	Commission « petits gibiers - prédateurs »
3-	Commission « grand gibier »
4-	Commission « migrants terrestres et oiseaux d'eau »
5-	Commission « permis de chasser et formations »
6-	Les agents de développement
7-	Commission « territoires, aménagements, prospections »
8-	Commission « communication »

RESOLUTION 7

RAPPORTS D'ACTIVITES

Après la diffusion du film, le président remercie les administrateurs bénévoles et le personnel fédéral pour le travail réalisé. Il propose de valider le contenu de ces rapports en votant la résolution 7 :

Vote de la résolution 7 - « RAPPORTS d'ACTIVITES »

Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 8

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est un très grand plaisir de vous retrouver cette année, après le confinement de 2020 qui nous a bloqués chez nous, et l'A G en « distanciel », sur nos ordinateurs l'année dernière. Cela nous a permis de répondre aux obligations statutaires mais pour les gens de ma génération, de telles situations sont mal vécues : rien ne vaut le plaisir de vous retrouver !

Je commencerai ce rapport moral par un sujet grave qui nous a valu des débats passionnés, celui de la sécurité. Le nombre d'accidents n'a cessé de diminuer ces 20 dernières années mais nous avons déploré, au cours de la dernière campagne, deux accidents de chasse mortels qui ont touché des non-chasseurs. Ces drames qui endeuillent des familles et en traumatisent d'autres ont créé un déferlement médiatique, et certains politiques s'en sont emparés pour animer leur campagne électorale. Que proposent-ils ? D'interdire la chasse le dimanche, mais aussi pour les plus perfides le samedi, le mercredi et même les vacances scolaires. La période comprise entre l'ouverture et la fermeture générales est d'environ 165 jours, et cette interdiction de chasser en supprimerait plus de la moitié. C'est inacceptable, d'autant plus que la chasse s'exerce généralement sur des propriétés privées, et que les autres activités de loisirs, qui génèrent aussi des accidents, ne sont jamais remises en cause pour autant. Ceci étant, la pression médiatique et sociétale s'accroît et à chaque drame, l'état se resserre.

Il est clair qu'accroître la sécurité à la chasse est devenu un enjeu majeur de la chasse, aussi important que la gestion de la faune sauvage. Nous avons évidemment pensé à faire des propositions, avant que l'on nous impose des brimades inacceptables. Vous vous êtes exprimés lors de nos réunions cantonales, nous avons réfléchi, analysé les diverses pistes. Hélas, la recette miracle n'existe pas. Certains souhaitent que les autres usagers de la nature soient porteurs d'un gilet orange, comme nous depuis quelques années. D'autres aimeraient que le panneau « chasse en cours » vaille quasiment pour une interdiction de circuler.

Nous nous heurtons à trois écueils de taille.

D'abord, ces mesures ne résoudre pas le problème. Pour mémoire, l'une des deux victimes non-chasseurs de la saison écoulée est un automobiliste touché par une balle alors qu'il circulait. On ne peut pas arrêter la circulation sous prétexte de chasse en cours...

Ensuite, si nous disposons d'outils réglementaires, comme le Schéma départemental de gestion cynégétique, pour imposer des dispositions à nos adhérents, ce n'est pas le cas pour les promeneurs qui ne sont pas adhérents à nos structures. En clair, la chasse peut imposer des règles aux chasseurs, pas aux non-chasseurs.

Enfin, alors que la chasse est toujours malmenée par les médias et souffre dans l'opinion publique, imposer un gilet fluo aux promeneurs ou les empêcher d'emprunter des voies ouvertes au public serait perçu comme une atteinte à la liberté, et aurait un effet boomerang qui nous reviendrait en pleine tête. On peut conseiller aux gens de porter des vêtements clairs mais en aucun cas leur imposer le gilet orange : ce serait la meilleure façon de créer des anti-chasse parmi ceux qui sont actuellement plutôt neutres, voire bienveillants. J'imagine les commentaires : « *Les chasseurs tirent sur tout ce qui n'est pas orange ! Le lobby chasse s'attaque à la liberté de circuler !* ».

Chers amis, si nous ne voulons pas être exclus, n'excluons pas les autres. Le partage de la nature sur un calendrier est une utopie. Il faudrait être niais pour croire que l'interdiction de chasser le dimanche nous laissera tranquilles les autres jours. Il y aura toujours des gens qui souhaiteront randonner avec leur club le mardi, faire du VTT avec les enfants le mercredi, profiter d'un RTT un jeudi pour sortir avec le chien. Et c'est normal ! De la même façon que certains d'entre nous préfèrent chasser en semaine, ou le samedi, ou le dimanche.

Alors, ne tombons pas dans le piège : il ne faut pas partager, cloisonner, il faut cohabiter ! Et pour cela, nous devons être toujours plus prudents, mais aussi plus accueillants, plus tolérants, faire preuve de civisme et de savoir-vivre. Le temps où nous étions quasiment les seuls sur le terrain est révolu : nous devons nous adapter aux nouvelles réalités sociétales de loisirs. Si nous ne le faisons pas, nous serons toujours perdants car c'est bien nous qui sommes armés.

Ceci étant, il est temps mettre fin à une légende. Non, la nature n'appartient pas à tout le monde. La nature appartient toujours à quelqu'un, que ce soit un particulier, une société, une municipalité ou à l'État. Pour mémoire, en France, 75 % des forêts sont privées, seulement 10 % appartiennent à l'État et 15 % aux communes. Il est toujours bon de le rappeler.

Puisque c'est d'actualité, je voudrais dire un mot sur les élections présidentielles qui approchent. Il est clair que chacun vote selon ses convictions et la chasse en fait justement partie même si elle n'est pas la seule. Le 22 mars, lors de l'assemblée générale de la FNC, les candidats à la présidence de la République ont été invités à s'exprimer sur la façon dont ils traiteront la chasse s'ils étaient élus. Je n'entrerai pas dans les détails : les vidéos de chaque intervention sont sur la page Face Book de la FNC. Je voudrais toutefois dire un mot sur le fait que deux candidats n'ont pas été invités : Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot. Je pense qu'il faut, à un moment, cesser d'être complaisant et regarder les choses en face : ces deux candidats sont clairement positionnés contre la chasse : ils ne s'en cachent pas, il faut le savoir, c'est tout. Ils n'avaient rien à faire dans cette assemblée. Ils seraient venus provoquer pour se faire huer, puis pleurer devant les caméras. Les inviter, c'était leur donner un bâton pour nous battre et on peut s'en passer.

Je ne pense pas que parmi cette assemblée, le candidat Vert recueille beaucoup de voix le 10 avril, et j'ose espérer qu'il ne sera pas au second tour le 24. Cependant, il me semble important de mettre au grand jour le danger trop longtemps sous-estimé que présente le mouvement politique écologiste. Nous avons à ce propos écouté, lors de l'A G de la FNC, l'exposé brillant d'une philosophe, Bérénice Levet, qui nous a interpellés à ce sujet. Vous savez que les Verts, aux dernières élections municipales, ont pris les commandes de huit villes françaises et pas des moindres, notamment Lyon et Bordeaux, sans oublier une neuvième, Paris, qui leur est quasiment acquise. Nous avons tous souri - jaune - en apprenant les premières décisions prises par ces maires : l'un s'oppose Tour de France, l'autre aux sapins de Noël, un troisième à la consommation de viande, un quatrième ne veut plus que les enfants rêvent d'aviation. Et la pêche sur les quais de la Seine sera bientôt un souvenir...

Nous avons tort de sourire car tout ceci n'est pas anodin. À votre avis, pourquoi Jadot, Rousseau, et consorts sont-ils si virulents envers les chasseurs ? Très franchement, qui est assez abruti pour croire que c'est en abolissant la chasse qu'on sauvera la planète ? Est-ce un enjeu majeur ? Certes non ! Si les Verts s'en prennent à nous de cette manière, c'est que nous sommes un obstacle dans leur grand projet. Le programme des Verts, c'est un chantier de démolition de notre société, qu'ils jugent archaïque, pour en reconstruire une nouvelle, dont ils seront les maîtres bien entendu. Ils doivent, pour y parvenir, faire tomber les symboles de cet « ancien monde » : la chasse, la pêche, la consommation de viande, de fromage, etc.. Pour parvenir à leurs fins, les gentils écologistes s'allient aux plus violents des activistes. Et ils formatent nos enfants pour que nous ne puissions plus leur transmettre ces valeurs qu'ils détestent, afin de les préparer à leur nouveau monde. Pourquoi veulent-ils interdire la chasse le mercredi ? Pas pour la sécurité mais pour que nous n'y emmenions plus nos enfants ! Sur le site de la Fondation 30 millions d'amis, on peut entendre dans une vidéo que les enfants de chasseurs sont des psychopathes en puissance...

Ouvrons les yeux : ce n'est pas de la science-fiction mais ça se passe déjà à notre porte, dans nos écoles où l'on étudie des livres qui vilipendent la chasse, dans les cantines où l'on sert aux enfants des repas végétariens, dans les informations à la TV où un accident de chasse fait plus de bruit qu'une catastrophe avec des dizaines de morts. Et c'est partout ainsi, même dans nos campagnes. Pour info, notre fédération s'est vue enlever par le rectorat, sans aucune raison valable, son agrément au titre de l'éducation à l'environnement. Et Amiens Métropole nous a exclus d'un programme scolaire où nous avons pourtant fait nos preuves. Non, rien de tout cela n'est anodin : tout est pensé, manigancé, construit, et la machine à nous détruire, à vous détruire, est en marche.

Nous, chasseurs, avons le devoir de réagir. D'abord parce que nous sommes directement attaqués, ensuite pour alerter la société qui n'a pas conscience de ce que les Verts faussement angéliques lui réservent. Je vous demande instamment de signer et de faire signer, sur le site Internet du Sénat, la pétition dénonçant le financement occulte des associations écologistes extrémistes par des fonds publics. Je sais, c'est un peu compliqué pour ceux qui ne sont pas des adeptes d'Internet mais demandez de l'aide à vos petits-enfants si besoin ; vous trouverez la marche à suivre dans votre dossier. Si 1 million de chasseurs ne sont pas capables de recueillir 100 000 signatures, alors nous sommes fichus.

Mesdames, Messieurs, je me suis un peu laissé emporter mais je pense que la situation est vraiment critique pour la liberté de chasser, de pêcher, de vivre tout simplement dans notre ruralité comme nous aimons le faire, avant que les grands censeurs écologistes n'arrivent à leurs fins.

Autre grand sujet national survenu depuis notre dernière assemblée en visuel : la loi chasse de 2019 et ses conséquences. De cette loi chasse, beaucoup n'ont retenu que le permis national à 200 €. C'est déjà pas mal, puisqu'il a été adopté par 50 % des chasseurs samariens, contre 10 % auparavant. Mais l'aspect le plus important de cette loi est l'écocontribution, qui permet à nos fédérations de financer leurs actions en faveur de la biodiversité. Elle est alimentée par l'État qui verse 10 € par chasseur, et par la Fédération nationale à hauteur de 5 € par chasseur. En deux ans, au niveau national, cette écocontribution a permis subventionner plus de 200 actions environnementales, pour un budget utilisé de 33,84 millions d'euros. Excusez du peu ! Au niveau de la Somme, nous y avons largement souscrit, à hauteur d'environ 180.000 € pour des opérations d'aménagement du territoire, d'animation et de gestion de la faune, notamment les comptages, les opérations hirondelles, etc.

Avec l'écocontribution, les chasseurs font leur entrée dans le fonctionnement des institutions. Il nous faudra, de plus en plus, aller chercher des fonds publics. Les contrats avec l'État sont inscrits dans le marbre de la loi : après deux ans d'essais, une nouvelle convention, cette fois sur 5 ans, est entrée en vigueur cette année. Comme vous le voyez, nous n'avons pas que des mauvaises nouvelles à communiquer.

Je sais que deux dossiers vous préoccupent : la formation décennale et le Service Informatique des Armes. Certains en font un casus belli, menaçant même de renoncer à chasser.

Franchement, il n'y a pas de quoi, surtout pour la formation décennale qui sera suivie par chaque chasseur, une fois tous les dix ans. Elle fait partie des garanties que le monde de la chasse offre à la société pour démontrer son souci d'une chasse sécurisée. Qu'est-ce qu'une demi-journée tous les 10 ans pour sa passion ? D'autant plus que ceux qui ne veulent pas se déplacer peuvent la suivre sur Internet. Si vous choisissez de venir à la fédé, vous serez bien reçus ! Cette formation s'adresse en priorité aux chasseurs ayant plus de 10 ans de permis ; vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de la fédération fdc80.com ou en nous téléphonant. Pour limiter les déplacements, nous organisons des formations décentralisées. Vraiment, pas de quoi fouetter un chat.

Pour le SIA, c'est plus compliqué. L'État, pour recenser les armes, a créé un site Internet sur lequel chaque détenteur d'armes doit s'inscrire pour créer un compte. Nous n'y sommes pour rien, c'est imposé et on n'y échappera pas alors autant prendre la chose avec philosophie et aborder cette nouvelle réglementation de la meilleure manière. Certains chasseurs ont déjà ouvert leur compte SIA, sans trop de problèmes, en 5 ou 10 minutes. Je sais que beaucoup d'entre nous ne sont pas des adeptes d'Internet, voire y sont totalement étrangers. Alors, pas de panique : nous avons jusqu'au 31 juillet 2023 pour effectuer cette déclaration. La Fédération désignera un interlocuteur pour vous aider, et installera une borne Internet spécifique au siège social. Personne ne sera laissé sur le bord du chemin.

En parlant de chemin, je remercie tous ceux qui se sont investis dans l'opération Hauts-de-France propre qui s'est révélée, encore cette année, un vif succès. Quel honneur de voir cette opération, née dans la Somme, dans notre fédération, adoptée au niveau régional, et peut-être demain au niveau national, comme le souhaite Xavier Bertrand, notre Président de Région. Nous cherchons toujours des nouvelles actions environnementales, et nous allons bientôt lancer une collecte de cartouches utilisées, en vue de recyclage, avec des sacs spécifiques qui seront distribués aux adhérents. Préparez-vous, ce sera... Som'douilles !

Cette transition nous ramène vers la chasse en Somme.

Je voudrais d'abord exprimer ma gratitude envers les services de l'État qui, durant le confinement, nous ont permis de chasser avec une souplesse que beaucoup de voisins nous ont enviée. Il suffisait d'un simple formulaire de déplacement et de la copie de la lettre de Madame la Préfète. Nous n'avons pas tout eu, évidemment, les chasseurs de migrateurs ont hélas été privés, mais soyez sûrs que nous avons vraiment obtenu le maximum, grâce à nos bonnes relations avec les services de la Préfecture. C'est du passé, j'espère que ça le restera mais il faut savoir faire mentir le vieil adage : « morceau avalé n'a plus de goût ».

Satisfaction aussi pour les appelants, puisque malgré la grippe aviaire et le niveau de risque élevé qui s'est appliqué cet automne, nous avons pu transporter et utiliser nos oiseaux, avec un maximum de 30. Avec le même risque élevé, les années précédentes, les appelants seraient restés à la maison, ainsi que tous les hutteurs qui ne peuvent les laisser au marais, c'est-à-dire principalement les chasseurs de baie. Là aussi, il faut savoir être reconnaissant et

cette avancée, nous la devons à notre grand président national, Willy Schraen, à Alain Durand et leurs équipes, qui sont allés négocier avec le ministère de l'Agriculture. Évidemment, nous ne sommes pas à l'abri d'un éventuel foyer, comme celui qui s'est déclaré en Flandres, et alors, c'est la catastrophe puisque la chasse est interdite dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Je reviendrai sur la grippe aviaire dans quelques minutes, au sujet de la chasse du petit gibier. Tout d'abord, vous l'avez constaté : les populations de perdrix grises sont au plus bas, après une reproduction calamiteuse en 2021. Même pas 1,5 jeune par poule : de mémoire de technicien cynégétique, on n'a jamais vu ça. Le faisan s'en est sorti un peu mieux mais régresse aussi. Ceci étant, les comptages de printemps dont nous vous présenterons tout à l'heure un rapide bilan ne sont pas aussi catastrophiques qu'on pouvait le craindre, mais il est clair que c'est un sale coup pour la perdrix, et un coup de frein à l'expansion du faisan.

Pour vous aider, nous avons intensifié et simplifié les chartes et augmenté les budgets. Ces chartes permettent de réintroduire des oiseaux lâchés dans des conditions bien spécifiques, avant fin août. Nous pensons bien entendu les reconduire cette année mais voilà que revient le spectre de la grippe aviaire, et cette fois au sujet des lâchers d'oiseaux. En effet, nos éleveurs achètent généralement des poussins d'un jour à des « naisseurs », principalement basés en Vendée, et fournissant 80 % du marché national mais aussi européen. La Vendée étant touchée par des foyers de grippe aviaire, ces « naisseurs » ne peuvent plus livrer leurs poussins. En clair, nous risquons d'avoir d'énormes difficultés pour nous fournir en oiseaux. Nous avons rencontré les éleveurs de la région mardi : ils ont le moral en berne. Nous avons pris la mesure de la situation qui me paraît extrêmement préoccupante, notamment pour les chasses professionnelles mais aussi pour toutes les sociétés qui renforcent leurs populations par des lâchers ; nous avons quelques pistes pour limiter la casse mais nous attendons d'y voir plus clair avant de prendre des décisions, d'autant que le niveau de risque élevé a été reconduit récemment au niveau national. Déjà mille cas sont recensés ; c'est une calamité !

Un malheur n'arrivant jamais seul, la guerre en Ukraine sape nos espoirs d'une évolution de la PAC apportant au petit gibier une bouffée d'oxygène. Il était en effet prévu de revenir à des surfaces en jachères plus conséquentes, de l'ordre de 3 à 4 % de la SAU. Hélas, l'actualité a changé la donne : il est probable que toutes les jachères soient abandonnées. Pire : j'entends des échos selon lesquels l'État développerait les méthaniseurs qui sont une catastrophe pour la faune sauvage, avec les fauches de printemps en pleine période de couvaison et d'élevage des jeunes. Cette belle idée d'une production de gaz en utilisant des déchets s'est trouvée dévoyée par une industrie verte qui laisse peu de chances à la faune sauvage. Nous avons réfléchi à des compensations, et une des solutions serait de ne pas faucher les bords des parcelles sur une largeur de 15 ou 20 mètres au moins, là où couvent généralement perdrix et faisanes. Ce serait formidable de trouver un accord dans ce sens avec nos amis agriculteurs, soucieux tout comme nous de notre faune sauvage. Nous sommes souvent les seuls.

Au sujet de l'Ukraine, et dans un registre plus dramatique, la fédération a lancé une collecte de fonds pour venir en aide aux populations gravement touchées, si près de chez nous. Une urne est à votre disposition, dans la salle pour recueillir vos chèques à l'ordre de la Croix Rouge.

L'année 2022 verra la reconduction, par le Ministère de l'Écologie, des listes départementales des ESOD, entendez « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts », puisque c'est ainsi désormais qu'on désigne les nuisibles. J'ai traité ce dossier au niveau national puisque je suis Président de la Commission petit gibier / prédateurs à la FNC. Pour la Somme, nous voulons évidemment que la liste soit reconduite intégralement mais pour cela, nous avons

besoin, encore et toujours, d'attestations de dégâts. Pensez-y quand vous entendrez qu'un renard a fait des ravages dans un poulailler, qu'une fouine a dévasté les combles d'une maison, ou autres dommages. Sans attestations, il est difficile de maintenir cette fameuse liste complète. Je me permets d'insister car c'est primordial.

Dans le registre sanitaire, après la grippe aviaire, je suis également très inquiet au sujet de la Peste Porcine Africaine. En Pologne, la PPA aurait, d'après les retours de ceux qui chassent là-bas, détruit en quelques mois les populations de sangliers à 90 %. Là aussi c'est une catastrophe. Par des mesures drastiques, notamment une chasse intensive et la pose de clôtures, nous avons évité la PPA quand elle venait de l'Est ; cette fois elle est aux portes de notre pays mais par le Sud-Est, via l'Italie. En montagne, il sera impossible de nous protéger par des clôtures. Imaginez une chasse sans sanglier ! Il nous cause bien des soucis mais nous aime tous en avoir un au bout du fusil ou de la carabine. Actuellement, il sauve la chasse française confrontée à la diminution du petit gibier.

Pour la troisième année consécutive, nous avons prélevé environ 4000 sangliers, ce qui est remarquable pour un département si peu boisé que le nôtre. Ce qui est encore plus remarquable, c'est que les relations avec le monde agricole ne sont pas trop altérées par la présence du sanglier, grâce à un dialogue permanent et à notre investissement pour la pose de clôtures. Bien sûr, il reste toujours des points de friction mais sans cette politique que nous appliquons, et qui a un coût, croyez-moi, ce serait extrêmement plus tendu et le sanglier ne serait sûrement pas autant toléré. Merci aux responsables agricoles pour leur compréhension. Ceci étant, nous sommes tous inquiets au plus haut point du cours des denrées qui grimpe avec la crise ukrainienne : les indemnités vont exploser, et certaines fédérations départementales - une dizaine - sont d'ores et déjà en faillite. Il est clair que lorsqu'une caisse est vide, on ne peut plus y piocher. La Somme est pour le moment épargnée mais manifestement, le système d'indemnisation des dégâts de grand gibier est à bout de souffle et il faut trouver une nouvelle formule. La FNC s'en emploie mais les négociations sont ardues ; nous serions toutefois sur le point d'obtenir une prise en charge partielle de la part de l'Etat.

Quelques bonnes nouvelles pour conclure.

D'abord, je salue le départ du Directeur général de l'ONF, « remercié » par le Gouvernement. Ce Directeur avait à maintes reprises montré son dédain pour les chasseurs : il a expliqué à Willy Schraen qu'il verrait bien des forêts publiques interdites à la chasse, les animaux étant régulés par des agents de l'ONF, sur le modèle du Canton de Genève. Son départ, causé par un état financier et social désastreux de cet établissement public, ramènera sans doute des relations plus consensuelles entre l'ONF et les chasseurs : elles s'étaient en effet beaucoup dégradées depuis 2 ans. J'espère que son successeur ramènera un climat plus serein.

Je me réjouis aussi de la normalisation de nos relations avec l'OFB. L'année 2020 avait été marquée par des conflits, en particulier au sujet du gibier d'eau et de l'usage des appelants, qui ont failli dégénérer. De tels conflits ne sont jamais bons, ni pour l'un, ni pour l'autre car chacun est perdant. Plusieurs réunions ont été organisées, nous avons mis nos différends sur la table, et nous sommes repartis à zéro. L'Office s'est montré plus pédagogique et moins répressif ; les chasseurs plus respectueux. C'est ainsi que l'on avance ! La saison dernière n'a été marquée par aucun incident notoire. Je remercie donc publiquement l'ensemble du personnel de l'Office, du Directeur général aux agents, et notamment notre chef départemental, Francis Cathelain, ainsi que son bras droit, Frédéric François.

Nous avons également développé de très bons rapports avec la gendarmerie, qui se sont concrétisés par une convention signée en 2021. Nos agents de développement, toujours sur le terrain, sont en contact permanent avec les gardes assermentés, les piégeurs, les chasseurs et les présidents de chasse ; cette proximité avec le monde rural intéresse beaucoup les gendarmes qui, de leur côté, participent activement à la lutte contre le braconnage. Nos agents sont en relation avec des gendarmes référents chasse, pour une efficacité accrue.

Pour conclure, je tiens à vous dire que votre fédération va bien et c'est le témoin de la chasse en Somme. Le meilleur signe est que nous n'avons pas perdu de permis en 2021 : nous en avons même regagné une certaine. C'est vrai, c'est un bonheur de travailler avec une équipe d'administrateurs bénévoles et de collaborateurs salariés dévoués, toujours dans un excellent esprit.

Votre fédération s'est aussi beaucoup investie dans l'aspect « venaison », tant pour les chasseurs eux-mêmes que dans une action humanitaire. Pour la seconde année, nous avons collecté des sangliers auprès d'amis chasseurs – qu'ils en soient remerciés – pour les débiter après analyses vétérinaires, les conditionner et les offrir en parts sous-vide aux restos du cœur. Tout cela en interne, avec les administrateurs, les salariés, et des bouchers bénévoles que je mettrai à l'honneur tout à l'heure. Par ailleurs, au sous-sol de notre siège social, nous terminons la construction du centre de traitement de la venaison, qui nous permettra d'intensifier nos formations et sans doute de déboucher sur d'autres actions pour valoriser la viande de gibier.

En effet, la viande de gibier est naturelle, saine et savoureuse. Sa préparation et sa consommation sont un enjeu majeur, à l'opposé du monde aseptisé que prônent les écolos, dont je vous ai entretenu au début de ce rapport moral. Un monde où l'on veut nous faire manger de la viande de synthèse, que l'on trouve déjà dans les supermarchés, avec l'étiquette « végan ».

Voilà, dressé en quelques mots, un panorama de notre chasse picarde, dans un souci constant de l'insérer dans la société, pour lui apporter un plus qu'elle ne doit pas négliger. De la gestion de la faune et des territoires, à la consommation du gibier, nous sommes heureux d'être chasseurs en Somme ! Un bonheur partagé avec mes amis du Conseil d'administration et le personnel fédéral, qui nous a amenés à briguer un nouveau mandat, pour vous servir encore quelques années.

Merci de votre confiance, et bonne assemblée générale !

Après la lecture du rapport moral, le président demande à l'assemblée de valider la résolution 8 « rapport moral du président ».

Vote de la résolution 8 - « RAPPORT MORAL du PRESIDENT »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

VOTE DES RECETTES

RESOLUTION 9

LA COTISATION DEPARTEMENTALE FEDERALE

Pour la campagne 2021/2022, et pour mémoire, le prix de la cotisation départementale fédérale était de 88,00 €.

Pour la saison 2022/2023, et pour suivre l'augmentation du coût de la vie, le Conseil d'administration propose d'augmenter la vignette fédérale de 2 euros - La cotisation départementale fédérale serait donc de 90 €

Vote de la **résolution 9** - « la cotisation départementale fédérale »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 10

LES FRAIS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT « GUICHET UNIQUE » (frais de dossier)

Pour la saison 2022/2023, le Conseil d'administration fédéral proposera de les maintenir à 2,00 €

Vote de la **résolution 10** - «les frais de participation au fonctionnement du guichet unique»
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

Récapitulatif :

Pour la campagne 2022/2023, le prix du permis départemental 80 s'établira à 173,22 € tout compris. Il se décompose ainsi :

Vignette départementale :	90,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €
TOTAL	101,00€
Redevance cynégétique	45,22 €
TOTAL	146,22€
Assurance	20 €
Abonnement revue Fédérale	7 €
TOTAL	173,22€

Attention : le montant de la redevance cynégétique est celui de la campagne 2021/2022. Le montant pour la campagne 2022/2023 n'a pas encore été fixé par le Ministère

Le président informe l'assemblée d'une nouveauté pour la campagne 2022/2023

LE PRIX DU PERMIS DEPARTEMENTAL POUR LES MOINS DE 20 ANS

Le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Somme fait un geste financier en faveur des « jeunes » chasseurs : **une réduction de 20 % sera effectuée sur la vignette fédérale pour tout chasseur jusqu'au 20^{ème} anniversaire - Soit :**

Vignette départementale :	72,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €
TOTAL	83,00€ (101 € pour le permis sans réduction)
Redevance cynégétique	45,22 €

TOTAL	128,22 €
Assurance	20 €
Abonnement revue Fédérale	7 €
TOTAL	155,22€ (173,22 € pour le permis sans réduction)

Attention : le montant de la redevance cynégétique est celui de la campagne 2021/2022. Le montant pour la campagne 2022/2023 n'a pas encore été fixé par le Ministère

Le président informe l'assemblée que pour la campagne 2022/2023, le prix du permis national (qui permet de chasser TOUS LES GIBIERS sur TOUT le territoire national) a été fixé lors de l'assemblée générale de la FNC et il s'établira à **234,93 €** - Il se décompose ainsi :

Vignette fédérale nationale :	96,43 €
Part forfaitaire FNC :	52,28 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier (lors de l'établissement de chaque validation nationale)	5,00 €
TOTAL	162,71 €
Redevance cynégétique	45,22 €
TOTAL	207,93 €
Assurance	20 €
Abonnement revue Fédérale	7 €
TOTAL	234,93 €

Attention : le montant de la redevance cynégétique est celui de la campagne 2022/2023. Le montant pour la campagne 2022/2023 n'a pas encore été fixé par le Ministère

Enfin, le permis « nouveaux chasseurs » reste à 81,61 € - en attente du prix de la redevance cynégétique.

Le permis temporaire 3 et 9 jours, même s'ils ne sont plus intéressants financièrement, restent en vigueur.

Le détail du prix des permis se trouve dans le livret remis aux adhérents.

RESOLUTION 11

VOTE DES RECETTES - LE CONTRAT DE GARDERIE

Pour la campagne 2022/2023, le conseil d'administration fédéral propose de maintenir le prix pour le contrat de garderie :

COTISATION CONTRACTUELLE : 50 € Prix à l'hectare : 0,25 €/ha plaine, 0,40 €/ha divers Et 0,60 €/ha bois, étangs et marais Base surface contrat : 3 ha de bois d'un seul tenant, 20 ha de plaine d'un seul tenant

VOTE DES RECETTES - LE CONTRAT DE GARDERIE « HUTTES »

COTISATION CONTRACTUELLE : 50 € ***** Pas de prix à l'hectare ***** Base surface contrat : Contrat éligible si la superficie est inférieure à 5 ha

Vote de la résolution 11 - «les contrats de garderie»
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 12

VOTE DES RECETTES - PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE

Pour la campagne 2022/2023, le conseil d'administration fédéral propose de laisser le prix de la cotisation obligatoire à 70,00 €

Elle sera remboursée de moitié, soit 35,00 € **si** :

- attribution petit gibier toutes espèces confondues inférieure ou égale à 3 bagues **SANS** attribution grand gibier et/ou souscription au contrat de garderie.

Pour rappel, cette cotisation obligatoire est réclamée dans le cadre soit

- du contrat garderie volontaire
- de l'adhésion obligatoire pour les attributaires de PLANS DE CHASSE et/ou de PLANS DE GESTION

Vote de la résolution 12 - «le prix de la cotisation obligatoire »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 13

VOTE DES RECETTES - LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

LA contribution territoriale remplace le Timbre Grand Gibier depuis la campagne 2019-2020.

La contribution territoriale se répartit entre :

- 1- **Le FORFAIT**
Un forfait de 50,00 € (1 forfait par détenteur et par an)
- 2- **La CONTRIBUTION HECTARE**
Elle sera adaptée selon la répartition des dégâts par unité de gestion (voir détails ci-après)

Cas particuliers :

- ✚ Territoires avec attribution de **1 chevreuil** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
 - PAS DE FORFAIT
 - PAS DE CONTRIBUTION HECTARE
- ✚ Territoires avec attribution de **1 sanglier** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
 - PAS DE FORFAIT
 - **UNIQUEMENT LA CONTRIBUTION HECTARE**

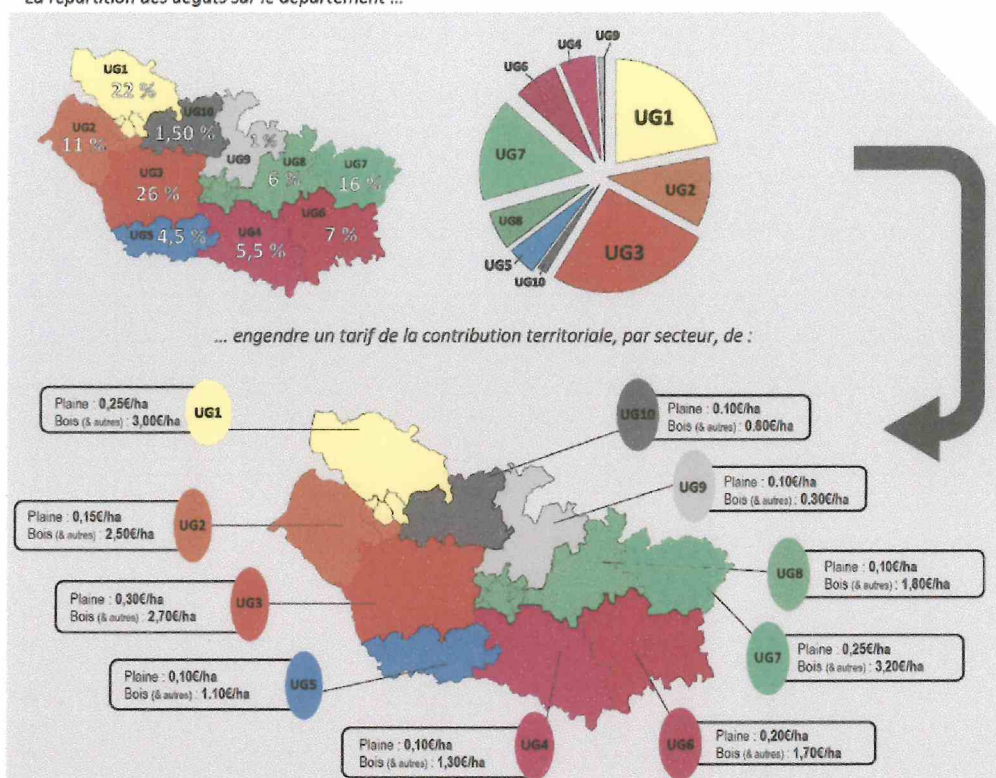
Valable uniquement pour les territoires avec 1 seule attribution

Si 1 chevreuil + 1 sanglier attribués sur le même territoire → forfait + contribution ha dus.

Attention : si réattribution grand gibier en cours de campagne, le paiement du forfait et de la contribution ha seront dus.

**Les membres de l'assemblée peuvent découvrir la carte qui s'affiche
Pour la campagne 2022/2023**

La répartition des dégâts sur le département ...



Vote de la résolution 13 - « la contribution territoriale »
 Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 14

VOTE DES RECETTES - LES PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER

Pour la campagne 2022/2023, le Conseil d'administration fédéral propose de maintenir le prix des bracelets grand gibier :

CAMPAGNE 2022/2023	
SANGLIER	40,00 €
CHEVREUIL	30,00 €
CERF	150,00 €
MOUFLON	30,00 € pour les femelles 70,00 € pour les mâles
MOUFLON	15,00 € Mouflon indéterminé (établi en 2021)
pour une zone de plaine du Marquenterre bien définie, à savoir les communes de FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, RUE et SAINT QUENTIN EN TOURMONT	
DAIM	50,00 €

Par ailleurs, le conseil d'administration fédéral proposera le maintien la disposition suivante (pour le bracelet sanglier) :

- 1- du 01 juin au 31 juillet (période du tir d'été) : dans le cadre des communes en « point noir » : remplacement gratuit du bracelet pour tout prélèvement réalisé en plaine

- 2- à partir **du 01 août jusqu'au 17 septembre 2022 (veille de l'ouverture générale)** Afin de réduire au maximum les dégâts sur les maïs en lait, il est indispensable de chasser dans les parcelles dès le 01 août, afin d'en faire sortir les animaux qui y seraient réfugiés : remplacement gratuit du bracelet pour tout prélèvement réalisé sur l'ensemble du département lors de battues organisées avec chiens dans les couverts en plaine. Cette proposition ne concerne bien sûr que les prélèvements réalisés en battue excluant ainsi l'approche et l'affût.

Dans les deux cas,

→Le nombre de bracelets remplacés ne peut excéder l'attribution initiale.

→Obligation d'adresser compte rendu et photos à la fédération des chasseurs de la Somme.

Attention, le conseil d'administration propose également :

Pour la campagne de chasse en cours, le nombre de bracelets attribués ne pourra pas excéder le double de l'attribution initiale (sous réserve de situations particulières) :

- si 2 bracelets attribués - 4 bracelets maximum dans l'année
- si 3 bracelets attribués - 6 bracelets maximum dans l'année

• **Vote de la résolution 14 - « le prix des bracelets grand gibier »**
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale

RESOLUTION 15

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE - SAISON 2022/2023

Comme de coutume, Jean Pilniak présente les dates de chasse soumises au vote. Le président rappelle que les résultats de ces votes ne sont que des propositions qui sont transmises au préfet.

Il donne la parole à Jean Pilniak. Ce dernier présente un condensé des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

« Lors des réunions de secteurs, nous avons interrogé les participants à ce sujet. Ils n'ont pas souhaité, pour une majorité, de changement majeur pour les dates d'ouverture ou de fermeture sauf quelques aménagements que je vais vous soumettre :

Heures légales :

D18/09/2022 au D 16/10/2022 de 9H à 18H

L 17/10/2022 au Ma 28/02/2023 de 9H à 17H

Perdrix grise : D 18/09/2022 au S22/10/2022 - chasse 6 jours maximum

Faisan Commun : D 18/09/2022 au S 03/12/2022 pour plaine

Ma 1/11/2022 au D15/01/2023 Bois marais miscanthus

2 jours par semaine maximum

3 niveaux de gestion pas de changement

Niveau 3

1 journée pour le tir des poules

D 9/10/2022 au **S12/11/2022** pour la plaine

D 13/11/2022 au **S 10/12/2022** pour les bois, marais et miscanthus

Lièvre : D18/09/2022 au S 22/10/2022 pour la plaine

Ma 1/11/2022 au **D11/12/2022** pour le bois, marais et miscanthus

Attention changement l'unité 4 passe à 3 jours au lieu de 5 jours (UG 1 -2-3-4-5) ;
Et changement pour les UG à 5 jours en plaine, le bois passe à 3 jours au lieu de 2 jours (UG 6-7-8-9-10)

Faisan vénéré : D18/09/2022 au Ma28/02/2023
Perdrix Rouge : D18/09/2022 au Ma28/02/2023
Lapin de garenne : D18/09/2022 au Ma28/02/2023
Pigeon Ramier : D18/09/2022 au L 20/02/2023
Bécasses des bois : D18/09/2022 au L 20/02/2023
Grives : D18/09/2022 au V 10/02/2023

Chasses professionnelles

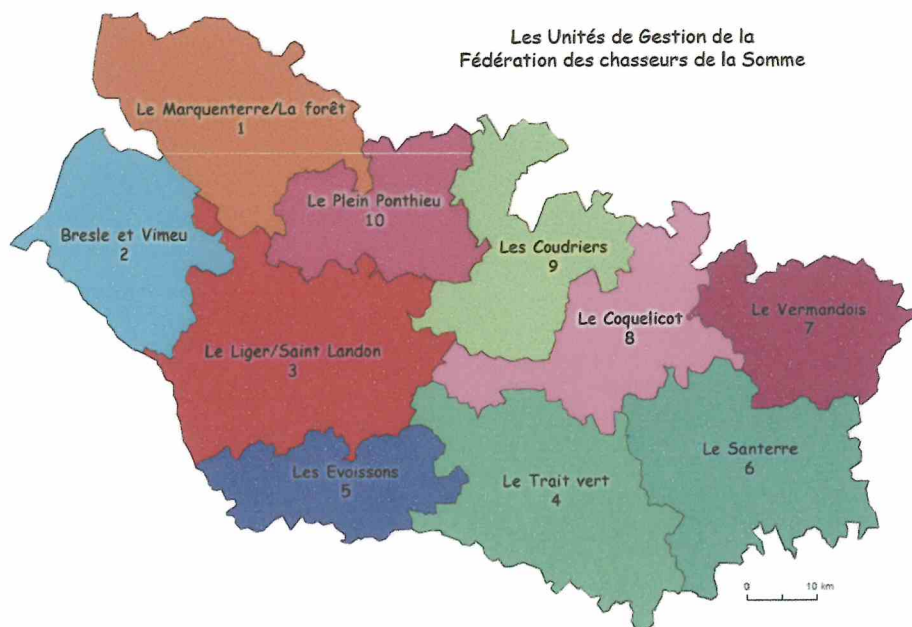
Faisan commun : D 18/09/2022 au D 12/02/2023
Perdrix grise : D 18/09/2022 au D 18/12/2022

Pour le grand gibier pas de changement

Chevreuil : Me 1 /06/2022 au Ma 28/02/2023
Sanglier : Me 1/06/2022 au V 31/03/2023

Pour les détails des modes de chasse à l'approche, l'affût, à poste fixe et en battue, les détails se trouvent dans le tableau complet se trouvant dans le livret remis aux adhérents et inséré dans ce compte rendu.

• **Vote de la résolution 15 - « Propositions dates d'ouverture et de fermeture - campagne 2022/2023 »**
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale



Cartographie : FBC80 - avril 2015

OUVERTURE GENERALE : DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022 - FERMETURE GENERALE : MARDI 28 FEVRIER 2023

Heures de chasse : du D 18/09/2022 au D 16/10/2022 : de 9 h 00 à 18 H 00 | du L 17/10/2022 au Ma 28/02/2023 : de 9 h 00 à 17 H 00

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
PERDRIX GRISE	D 18/09/22	S 22/10/22	Perdrix F3 → mise en place d'un plan de gestion avec dispositifs de marquage (20% du nombre d'oiseaux lâchés). Chasse autorisée 6 jours maximum dans la saison
FAISAN COMMUN	Plaine et landes: D 18/09/22	Plaine et landes: S 03/12/22	Niveau 1 : dispositifs de marquage coqs/poules (plan de gestion) Niveau 2 : non tir de la poule. Niveau 3 : tir de la poule autorisé
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : M 1/11/22	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : D 15/01/23	-Plaine et landes : 1 jour dans la période du D 9/10 au S 12/11/22 -Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : 1 jour dans la période du D 13/11 au S 10/12/22
<p>PERDRIX GRISE - FAISAN COMMUN : chasse 2 jours/semaine maximum, le dimanche et le mercredi (le dimanche est immuable - il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine) - à déclarer sur le calendrier des jours de chasse (fourni par la FDC 80).</p> <p>Le calendrier des jours de chasse est délivré uniquement aux attributaires de plan de gestion. Si le territoire ne bénéficie pas de calendrier des jours de chasse : chasse uniquement le dimanche, tir de la perdrix grise autorisé hors plan de gestion et non tir de la poule du faisan commun.</p>			
LIEVRE	Plaine et landes: D 18/09/22	Plaine et landes: S 22/10/22	-Dans les Unités de Gestion 1 - 2 - 3 - 4 - 5, la chasse du lièvre est autorisée 3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse.
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : Ma 1/11/22	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : D 11/12/22	-Dans les Unités de Gestion 6 - 7 - 8-9-10, la chasse est autorisée 5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse. <i>Calendrier des jours de chasse fourni par la FDC 80.</i>
<p>LIEVRE : en complément des dispositions particulières énoncées ci-dessus, chasse possible le dimanche et le mercredi (le dimanche est immuable - il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine) - sur le calendrier des jours de chasse (fourni par la FDC 80).</p>			
LIEVRE - CHASSE A L'ARC	D 18/09/22	D 25/12/22	Les jours de chasse spécifiques à l'arc ne sont pas à comptabiliser dans le calendrier de déclaration de jours de chasse.
FAISAN VENERE / PERDRIX ROUGE	D 18/09/22	Ma 28/02/23	Chasse tous les jours
LAPIN DE GARENNE	D 18/09/22	Ma 28/02/23	Du lundi 15/08/22 au samedi 17/09/22 et du mercredi 01/03/23 au vendredi 31/03/23 : destruction possible sans formalités.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
CHEVREUIL-DAIM	Me 01/06/22	S 17/09/22	Du Me 01/06 au S 17/09/22, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche et à l'affût exclusivement à balle ou à l'arc par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	D 18/09/22	Ma 28/02/23	A partir de l'ouverture générale, le chevreuil est tiré à balle ou à plombs avec du plomb d'un diamètre d'au moins 3,25 mm (soit au plus du plomb n° 4 dans la série de Paris) et à courte distance, ou à l'arc. Pour le daim, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.
MOUFLON / CERF	J 01/06/23	OUVERTURE GENERALE 2023	Ouverture tir d'été du chevreuil pour la saison 2023/2024
	J 01/09/22	Ma 28/02/23	Pour le cerf et le mouflon , le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.
	SANGLIER TIR A BALLE OBLIGATOIRE OU A L'ARC	Me 01/06/22	D 14/08/22
	L15/08/22	S17/09/22	Du L15/08 au S 17/09, les battues sont autorisées en plaine uniquement. Affût et approche en tous lieux.
	D 18/09/22	V 31/03/23	En plaine. Chasse libre les dimanches et jours fériés. Pour les autres jours, à l'exception de ceux pratiquant avant 9 h et après 17 h, la chasse doit se pratiquer uniquement en battue de 9 h à 18 h du D 18/09 au D16/10/22 et de 9 h à 17 h du L17/10 au V 31/03/23. La battue doit être composée de postés et de rabatteurs ayant au préalable validé les consignes de sécurité et de gestion. Ces battues se pratiquent uniquement dans des couverts susceptibles d'accueillir des sangliers (hauteur : 50 cm) Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
	J 11/12/22	V 31/03/23	La chasse du sanglier peut également se pratiquer en plaine à postes fixes à raison d'un poste par tranche de 80 ha, au minimum à 300 m des lisières de bois et avec minimum 300 m entre chaque poste. Le nombre maximum de postes par territoire de chasse est de 8. Il est convenu un chasseur par poste. Ces dispositifs devront être matérialisés d'une plate-forme de tir (type chaises hautes, miradors, etc...) et déclarés sur carte IGN auprès de la fédération des chasseurs de la Somme.
	J 01/06/23	OUVERTURE GENERALE 2023	Ouverture tir d'été du sanglier pour la saison 2023/2024

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
RENARD - CORBEAU FREUX - CORNELLE NOIRE PIE BAVARDE - GEAI DES CHENES - ETOURNEAU SANSONNET	D 18/09/22	Ma 28/02/23	Renard : à partir du 1 ^{er} juin lors des tirs d'été du grand gibier et du 1 ^{er} août pour ceux qui pratiquent les battues au sanglier, 1 ^{er} mars au 31 mars dans le cadre de la chasse du sanglier.
GIBIER D'EAU			Arrêté ministériel
CAILLE DES BLES	S 20/08/22	Ma 28/02/23	Arrêté ministériel
BECASSE DES BOIS	D 18/09/22	L 20/02/23	Arrêté ministériel
GRIVES	D 18/09/22	V 10/02/23	Arrêté ministériel
PIGEON RAMIER	D 18/09/22	L 20/02/23	Arrêté ministériel
VENERIE SOUS TERRE BLAIREAU	D 18/09/22	D 15/01/23	Réouverture le Me 1er/06/23 jusqu'à ouverture générale
CHASSE A COURRE A COR ET A CRI	D 18/09/22	V 31/03/23	
VENERIE SOUS TERRE RENARD	D 18/09/22	Ma 28/02/23	
CHASSE AU VOL	D 18/09/22	Ma 28/02/23	

CHASSES PROFESSIONNELLES

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
FAISAN COMMUN	Plaine & bois sans distinction : D 18/09/22	Plaine & bois sans distinction : D 12/02/23	Pour les chasses professionnelles déclarées. Possibilité de tirer coqs et poules. Chasse possible chaque jour en tous lieux.
PERDRIX GRISE	D 18/09/22	D 18/12/22	Pour les chasses professionnelles déclarées. Chasse possible chaque jour.

INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER DES JOURS DE CHASSE

Le carnet comprendra une partie « plaine et landes » et une partie « bois, miscanthus et marais à dominance boisée ».

Aucune déclaration n'est possible pour le lièvre, la perdrix grise et le faisan commun, dès lors que le territoire de plaine est inférieur à 10 ha d'un seul tenant, 20 ha morcelés et 3 ha pour le territoire de bois.

VOTES DIVERS - DISCUSSION

L'article 11 des statuts de la Fédération prévoit :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale.

Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

Le président informe l'assemblée de l'absence de questions.

Un temps de parole est donné aux adhérents. Pas de questions formelles mais une discussion autour des dates des chasses et autres.

RESULTATS DES DEPOUILLEMENTS

Les résultats des votes sont remis au président de la Fédération des chasseurs par Me FOUILLEN. Les résultats sont annoncés en assemblée générale à 11 heures par Yves Butel, Président.

LISTE « Yves BUTEL »

Nb voix enregistrées (voix reçues au siège) :	1422 voix
Nb voix délivrées (pointage guichets) :	1227 voix
Nb de bulletins blancs (enveloppes vides) :	1
Nb de bulletins nuls :	0, soit 0 voix
Nb de voix exprimées (dépouillement) :	1195

Pourcentage de voix exprimées par rapport aux voix délivrées : 97,39 %

DISTINCTIONS & RECOMPENSES

Le président remet, avec un réel plaisir, officiellement et solennellement une récompense à ceux qui ont œuvré toute leur vie pour cette passion qui leur est chère « la chasse »

C'est ainsi qu'il appelle à le rejoindre sur l'estrade.

Avec les sonneurs.

1 - Médailles de BRONZE

THIERRY SALLEMBIEN (médaille demandée par Nicolas Le Roux)

Il est né le 5 octobre 1959 - - Réside à Gueschart

Il a obtenu son permis le 13 septembre 1977.

Il est garde particulier à Gueschart depuis 1984.

En 2007 il devient président de la société de chasse privée de Gueschart et en profite pour suivre la formation piégeage.

En 2011 il devient maître d'équipage sous le nom "des hauts de Hurlevent". Bravo Thierry pour ce que tu fais pour la chasse et pour le déterrage qui te prend beaucoup de temps. Tu es un vrai passionné. Tes proches sont fiers de toi. Ton président de GIC est très ravi de t'avoir à ses côtés.

J'ai l'honneur de te remettre cette médaille.

2 - Médailles de BRONZE

ALAIN BOUDINEL (médaille demandée par Nicolas Le Roux)

Il est né le 14 novembre 1962 - Demeurant à Le Boisle

Cela fait 43 ans qu'il chasse. Il piège depuis 1994 sur la commune de LE BOISLE

Il a obtenu le diplôme d'honneur en mars 1999. Ses prises sont très nombreuses depuis qu'il piège, il a d'ailleurs piégé 20 renards cette année ! Bravo pour ton investissement et ton temps passé pour cette passion. Ton président de GIC et toutes les personnes de ta société sont très heureux de te compter dans ses rangs, c'est pourquoi j'ai l'honneur de te remettre cette médaille.

3 - Médailles de BRONZE

ANDRE HECQUET (médaille demandée par Nicolas Le Roux)

Il est né le 16 Aout 1952 à Estrées les Crécy.

Il habite à Wadicourt depuis l'âge de 3 ans. André est chasseur depuis 1976. Il chasse en plaine à Estrées -les-Crécy ainsi qu'au bois de Regnière Ecluse depuis de très nombreuses années. Il chasse aussi à Gueschart depuis quelques années. André est très investi dans la vie de la société de chasse d'Estrées, dès que le besoin de bénévoles se fait sentir « Ch-Dré » répond systématiquement présent. Son travail de piégeage à Estrées ainsi qu'à Wadicourt et sa surveillance du territoire d'Estrées est exemplaire. Nous ne pouvons imaginer les kilomètres parcourus quotidiennement (au fil d'une année), il accomplit un travail sérieux et responsable. Très passionné et même obstiné par le piégeage des nuisibles, surtout des renards, Ch_dré est indispensable à la prolifération des espèces chassables (perdrix, lièvres et faisans). Merci Ch dré pour tout ce que tu as déjà accompli et ce que tu continues d'accomplir. Ton président de GIC, ton président Arnaud Cressent et tous tes amis sont très fier de toi. C'est pourquoi j'ai l'honneur de te remettre la médaille de Bronze.

4 - Médailles de BRONZE

PHILIPPE ETIENNE - (Médaille demandée par Nicolas Leroux)

Il est né le 09 février 1955 - Demeurant à RUE

Mon cher ami Nicolas Leroux m'a appris que M. Etienne Philippe ne peut malheureusement pas être des nôtres aujourd'hui, je lui remettrai donc sa médaille plus tard.

5 - Médailles de BRONZE

XAVIER CRETE (Médaille demandée par Yves BUTEL)

Né le 21 mars 1957

Xavier Créte, est né à Saint Aubin dans la Somme, le premier jour du printemps 1957 sous le signe du... du sanglier ! A l'âge de six ans, son grand père qui dirigeait une meute de fox l'emmène traquer dans un bois où il assiste à son premier ferme. Un chien y sera sérieusement décousu. La plaie du chien cicatrisera mais la fascination de Xavier pour ce type de chasse ne s'éteindra jamais. En 1986, il s'installe à Lignière en Vimeux avec son épouse Béatrice et leurs trois enfants. Petit à petit, il devient maître d'un équipage de fox dont la réputation est rapidement telle que très longue est la liste des chasses de la Picardie à la Sologne où il a montré son efficacité. Partout, le dévouement et les qualités humaines de Xavier y ont été appréciés. Sa passion pour le corps à corps avec la bête noire et son obsession à protéger, lors des fermes, ses petits compagnons, comme il les nomme, le pousseront souvent à des cascades risquées et son courage et son intrépidité lui vaudront quelques désagréments physiques. Il y aura bientôt un an, un grave accident de la route dont il se remet lentement, l'a obligé à limiter son activité cynégétique. Souhaitons-lui de pouvoir retrouver rapidement le chemin des roncières et des jachères.

C'est avec plaisir que je remets à ce grand serviteur de la chasse la médaille de Bronze

6 - Médailles de BRONZE

PHILIPPE HARANG - (Médaille demandée par Daniel SERGEANT)

Originaire du département de l'Aisne, né le 31 janvier 1962 dans le pays du Champagne à Reims

Philippe HARANG habite à Fluy, petit village de 350 habitants au sud d'Amiens.

La chasse le gagne tardivement... à 30 ans... Philippe passe son permis dans la Somme à Airaines, le 3 novembre 1992.

Le Grand Gibier prend vite le dessus dans les sorties.

Philippe adhère à l'association des chasseurs de Grand Gibier et passe son Brevet Grand Gibier en 2001... avec Emmanuel Lavoisier, ils sortent de la même « promo ».

Autant passionné par la battue que par la chasse à l'approche. Quoi de plus beau qu'un renard qui mulote dans une prairie fraîchement coupée, qu'un brocard qui viande à l'orée du bois !

En 2018, Philippe rentre au conseil d'administration de l'ADCGG et s'implique dans l'activité tir de l'association. Avec Jean Marc, ils deviennent référent tir pour l'ADCGG.

En 2020, Jean Marc Charpentier souhaite passer le flambeau. Philippe lui succède en tant que président de l'association.

Cette dynamique est l'œuvre d'une équipe, celle de tout le CA de l'ADCGG.

« Profitez de sa présence afin de le rencontrer et rejoindre l'ADCGG ! »

Mes félicitations pour la médaille

7 - Médailles D'ARGENT

Bernard DELATTE - (Médaille demandée par Serge POURCHEZ)

Né le 25 octobre 1951 à VARENNES

Réside toujours à VARENNES

Premier permis à 16 ans (1967) - il n'a pas arrêté depuis

Participe depuis sa création au déterrage du Plateau Picard Nord

Il ne compte ni les heures ni les kilomètres pour ravitailler les agrainoirs, relever les pièges et découvrir les nouveaux terriers de renards

Un grand merci au nom de la société de chasse et de la Fédération

8 - Médailles D'ARGENT

MARTIAL CAUDRON - (Médaille demandée par Ludovic PLATEL)

Il est né en 1944 - Demeure à FEUQUIERES EN VIMEU

Martial Caudron a eu son premier permis en 1961 à ses 17 ans il y a donc 61 ans.

Il a été nommé garde assermenté de la société de chasse de FEUQUIERES EN VIMEU en 1972 il y a 50 ans, c'est un véritable passionné au service de notre passion, il est toujours en exercice et assume cette fonction avec dévouement.

9 - Médailles D'ARGENT

SERGE GUILBERT - (Médaille demandée par Yves BUTEL)

Il est né le 03 février 1949 - Il demeure à AMIENS

Toutes ses années à tes côtés, principalement lors des rencontres St Hubert. Cette médaille souligne ton dévouement pour la cause canine.

Tu es sur tous les fronts et il est vrai que le couple chasseur / chien est une belle image pour le public.

Merci pour ton dévouement.

Je te remets la médaille d'argent.

10 - Médailles D'OR

CLERY DANIEL - (Médaille demandée par Thierry DELEFOSSE)

Mesdames et Messieurs

Je vais à présent remettre la médaille d'or de la fédération à l'un des nôtres qui en janvier dernier, comme il le fait chaque année, a fêté son anniversaire dans une loge de chasse, dans la région de Conty, avec ses amis chasseurs et son petit-fils Antoine.

Pour l'occasion, sa fille lui fait un gâteau, et il souffle les bougies comme vous le voyez sur la photo. Bien que le gâteau soit imposant - ça se passe chez Thierry DELEFOSSE, au bois des Zaleux, et là-bas on a un bon coup de fourchette - bien que le gâteau soit imposant dis-je, il est impossible d'y placer toutes les bougies. Pensez donc : il en aurait fallu cette année 89 ! Daniel Cléry, tu as pris ton premier permis à l'âge de 19 ans, en 1952, et tu vas dans quelques mois valider ton 62^{ème}. Il paraît que dans la loge, tu es installé pas très loin du poêle. Pas étonnant, puisque tu as mené une carrière de conducteur de chantier en chauffage, ce qui t'a amené au poste de responsable de la chaufferie de l'hôpital d'Amiens.

Mais si tu aimes avoir chaud dans la loge, dehors, ce n'est pas le froid qui t'arrête. Quel que soit le temps me dit Thierry, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il gèle, Daniel ne rate jamais une journée de chasse. Malgré un âge respectable qui inciterait certains à rester chez eux quand la météo n'est pas clémente, Daniel est toujours là ! Il ne craint rien, même pas la COVID qui ne lui a pas fait rater une chasse.

Cher Daniel, il est loin le temps de ton premier chevreuil, dans les années 50, quand il y en avait très peu dans la Somme. Il paraît que ce chevreuil fut suivi par « une soirée du diable ». Un certain sanglier aussi, que tu as séché net à côté de Maître Séré, le défunt père de notre ami Hubert... Soixante et une saison de chasse et tu es toujours vaillant, dans un bon esprit de convivialité, heureux quand il y a du gibier comme quand il y en a moins. Sans doute est-ce la recette de la longévité, et ça mérite bien un coup de chapeau des chasseurs de la Somme et de tes amis des Zaleux.

J'ai l'honneur de te remettre la médaille d'or de la Fédération : toutes mes félicitations !

11 - Médailles D'OR

LABOULLE ROLAND - (Médaille demandée par Bernard MAILLY)

Il est né le 22 juin 1943

Il demeure à NOUVION EN PONTTHIEU

Roland Laboulle a validé son permis de chasser pour la 56^{ème} année. Il s'est investi puis est devenu chef d'équipage du Bois du Flot pendant 35 ans. Il a été membre de l'UNUCR, recherche de chien de sang, avec son teckel à poil dur pendant 28 ans. Il s'est également investi dans l'éducation de chiots musterlander pour les concours de travail et de beauté et a obtenu le 1^{er} prix national d'élevage en 2016 avec Dori du Parc Prothon.

Roland Laboulle s'est également illustré en tant que délégué cantonal de NOUVION EN PONTTHIEU pendant 35 ans, garde assermenté d'une chasse de 250 hectares et en tant que piégeur sur le territoire de NOUVION EN PONTTHIEU depuis 35 ans.

12 - Médailles D'OR

MABILLE CLAUDE - (Médaille demandée par Alex Pion)

Il est né le 11 août 1941

Demeurant à Woignarue

Claude Mabilille chasse depuis 62 ans. Il est trésorier depuis 1975, date de création des DPM, de l'association de chasse domaine publique Maritime Littoral Picard Sud (ex Cayeux Mers). Il occupe également plusieurs postes tels que Secrétaire de la société de chasse de Woignarue, guide chasse au Marquenterre et responsable d'une chasse privée à Pont-Rémy. Eleveur de pointer et cocker, juge canin et membre de la Canine de Picardie

Le président poursuit cette remise des diplômes et médailles en mettant à l'honneur ceux qui ont œuvré à la réussite de notre belle opération « *Les chasseurs ont du cœur* ».

Les bouchers bénévoles :

Éric BOULET

Didier BOUTHORS

Giovanni CREPIN

Alain DAVESNE

Dominique DUBOT

Jackie HEYSE

Bruno HEYSE

Jacques LECAT

Marc TELLIER

Et Hubert TONDELLIER

Un grand merci également, pour le prêt de véhicules réfrigérés, à :

Philippe BOUTTE

Stéphane CORNET

Et Alain DESFOSES

Le président leur remet à tous un présent pour les remercier chaleureusement de leur contribution.

Enfin, il adresse tous ses remerciements aux responsables de la forêt de Luchaux, la forêt de Crécy et du domaine du Marquenterre, pour l'ensemble de la venaison fournie pour l'opération.

TIRAGE AU SORT DE LA TOMBOLA

Tirage au sort de la tombola en présence de Me FOUILLEN, huissier de justice.

5	Scie-sabre	CABAILLOT GAUTHIER
4	Hachoir	BOUTHORS DIDIER
3	Stérilisateur grande capacité	DERROUCK JACQUES
2	Fumoir (inox alimentaire)	BOURREZ MICHELE
1	Malette de couteux professionnels	MONTARDIER JEAN-NOEL

Le président en profite pour remercier les sponsors, GUEUDET SARVA, HATTEE IMMOBILIER et TERRES et EAUX.

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Le président donne la parole à :

- 1- Laurent SOMON, sénateur de la Somme
- 2- Emmanuel MAQUET, député, Conseiller régional, représentant Xavier BERTRAND, président de la Région des Hauts-de-France
- 3- Jean-Claude LECLABART, député de la Somme
- 4- Pascal DEMARTHE, Conseil régional et maire d'Abbeville

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président clôture l'assemblée générale en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de toute l'attention portée à nos travaux.

Je tiens à remercier Marc ZEITOUN, pour son accueil.

Mes amis administrateurs.

Et également je remercie vivement l'équipe de direction en commençant par Catherine BAILLIN ma directrice adjointe, Anthony DANESIN et Richard BOUTEILLER mes responsables de services, mon directeur Emmanuel LAVOISIER ainsi que l'ensemble du personnel fédéral qui œuvre au quotidien pour notre belle fédération.

Je finirai sur une citation de Francis PONGE, grand résistant, que j'ai lu dans le livre de la brillante Philosophe Bérénice LEVET:

« il faut remettre l'homme à sa place dans la nature :

elle est assez honorable

il faut replacer l'homme à son rang dans la nature :

il est assez haut »

et je compléterai par :

Soyons fiers d'être chasseurs

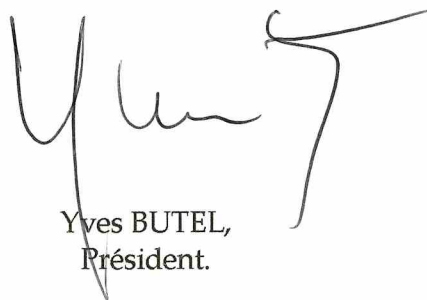
Je déclare close l'assemblée générale de la fédération des chasseurs de la Somme édition 2022.

Bon week-end à vous tous.

Pour ceux qui ont choisi de déjeuner avec nous, nous pourrions poursuivre nos échanges autour du repas.



Maxime GOMBART,
Secrétaire.



Yves BUTEL,
Président.

